GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS - **AMENDEMENT**

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé:	Date	Heure	Numéro	Département(s)	
	04.06.2014			DFS	
	Annule et remplace	la version du 02.04.2014			

Automotors Onesia libéral as l'ast				
Auteur(s): Groupe libéral radical	Lié à:			
Amendement au projet de loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC) Titre:	ad 13.039			
Contenu:				
Article 29, alinéa 5				
⁵ Au besoin, le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil les mesures d'assainissement nécessaires au respect des alinéas <u>1</u> et 3 ci-dessus. Si ces mesures ne suffisent pas, le Grand Conseil <u>adopte les actes permettant une augmentation des recettes fiscales pour une année, afin que la prise en compte de ces revenus</u>				
supplémentaires permette le respect de ces valeurs limites.				
Motivation (facultatif):				

Auteur ou premier signataire	Autres signataires (suite)	
Autres signataires (nom, prénom)		

ENVOYER

Champs encadrés en rouge = champs à remplir obligatoirement